



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

(Programme 8 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	13
Annexe	
Produits récurrents qui ne seront pas exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005	16

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

(Programme 8 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 11.1 Dans ses résolutions 57/2 du 16 septembre 2002 et 57/7 du 4 novembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de mettre un terme au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies, devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. L'Assemblée a souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure d'un niveau approprié qui examine et rend compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l'application coordonnée des résultats des sommets et des conférences ayant trait à l'Afrique, et de coordonner une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat. Dans ce contexte, elle a prié le Secrétaire général de formuler des propositions pour l'organisation d'une telle structure dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
- 11.2 Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général a souligné qu'il fallait encourager et suivre l'appui international et le soutien de l'ONU afin que l'Afrique retienne suffisamment l'attention. Il a également attiré l'attention sur les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour concernant les mesures de coordination appropriées à prendre au Siège de l'ONU afin d'aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs délibérations consacrées à l'Afrique. Sur la base de ces recommandations, le Secrétaire général a décidé de confier à son Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique la tâche de coordonner et d'orienter l'établissement des rapports relatifs à l'Afrique au Secrétariat ainsi que des contributions aux fins des débats relatifs à l'Afrique de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, et de placer sous sa responsabilité les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, actuellement situé au Département des affaires économiques et sociales.
- 11.3 Dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé le transfert des ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et des ressources de l'actuel Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique au nouveau Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que la décision de confier à ce bureau les responsabilités suivantes :
- a) Coordonner et orienter l'établissement de rapports et de contributions ayant trait à l'Afrique, en particulier l'appui apporté par le système des Nations Unies et la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et coordonner la mobilisation mondiale à l'appui du Nouveau Partenariat;
 - b) Assurer la coordination de l'équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines, de façon que le soutien du système à l'Afrique s'inscrive dans une démarche cohérente et intégrée, notamment en suivant la mise en oeuvre de l'ensemble des conclusions des sommets et conférences qui concernent l'Afrique, en remédiant aux carences et en faisant établir des rapports sur les questions qui revêtent une importance cruciale pour l'Afrique.

- 11.4 Jusqu'à ce que l'Assemblée générale décide, à sa cinquante-septième session, de mettre un terme au Nouvel Ordre du jour, les activités d'envergure mondiale et régionale entreprises par l'ONU et ses programmes et institutions spécialisées au titre du Nouvel Ordre du jour relevaient du programme 8 du plan à moyen terme et du chapitre 10 du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (tous deux intitulés « Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement »). Le programme 8 et le chapitre 10 comprenaient trois sous-programmes, qui étaient placés respectivement sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Département de l'information.
- 11.5 Aux paragraphes 5 et 6 de la section I de sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a pris note de la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination tendant à ce que le Secrétaire général propose des révisions au programme 8 du plan à moyen terme, de façon à tenir compte de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qu'elle devait effectuer à sa cinquante-septième session, ainsi que de tout autre texte pertinent adopté par les organes délibérants, et a prié le Secrétaire général de lui soumettre ces révisions pour examen à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité à sa quarante-troisième session. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général, étant donné que le temps manquait pour apporter de nouvelles révisions au plan à moyen à la cinquante-septième session de l'Assemblée, d'établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 relatives au programme 8 du plan à moyen terme conformément aux recommandations formulées par le Comité à sa quarante-deuxième session et aux autres textes pertinents adoptés par les organes délibérants.
- 11.6 Suite à ces demandes formulées par l'Assemblée générale, des révisions au programme 8 du plan à moyen terme sont présentées à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Le programme révisé, intitulé « Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », tient compte des dispositions pertinentes des résolutions 57/2, 57/7 et 57/300 de l'Assemblée; il constitue le cadre de référence d'une action intégrée et coordonnée des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat. Compte tenu de la nature et de l'étendue de l'appui que l'ONU, ses programmes et ses institutions spécialisées devraient apporter, le programme révisé se composera des trois sous-programmes suivants :
- a) Sous-programme 1 : Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat, placé sous la responsabilité du nouveau Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique;
 - b) Sous-programme 2 : Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, placé sous la responsabilité d'un groupe spécial de coordination de la CEA;
 - c) Sous-programme 3 : Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat, placé sous la responsabilité de la Section Afrique du Département de l'information.
- 11.7 Les principaux objectifs du programme sont les suivants : a) inciter la communauté internationale à appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat; b) faciliter le processus permettant aux pays africains de profiter des connaissances et de l'expérience des autres régions en développement grâce à la coopération Sud-Sud; c) promouvoir une action coordonnée et efficace des organismes des Nations Unies aux niveaux international et régional à l'appui du développement de l'Afrique

et, en particulier, du Nouveau Partenariat; d) mener une campagne mondiale de sensibilisation au développement de l’Afrique et, en particulier, aux priorités du Nouveau Partenariat.

- 11.8 Ce programme sera essentiellement axé sur des activités d’envergure mondiale et régionale, qui auront des liens forts avec les politiques menées au niveau national. Sa stratégie consistera notamment à : suivre l’appui apporté à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat par la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies et établir des rapports sur la question; apporter un appui fonctionnel à l’Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires concernés afin de faciliter les délibérations sur le développement de l’Afrique; renforcer la collaboration régionale interinstitutions pour l’exécution d’activités de coopération technique dans les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat; fournir un appui au Secrétaire général dans le cadre de son action de mobilisation et de coordination au niveau mondial des activités ayant trait à l’Afrique; diffuser des documents d’information à l’intention des parties prenantes et du grand public; élaborer des stratégies de communication mondiales sur les questions prioritaires concernant l’Afrique.
- 11.9 Lors de l’exécution de ce programme, il sera dûment tenu compte de la nécessité d’encourager la collaboration et la coordination entre les entités du système des Nations Unies présentes en Afrique, ce qui implique une participation aux diverses réunions interinstitutions sur le développement de l’Afrique. Des stratégies de rapprochement avec le secteur privé, la société civile et d’autres parties intéressées par le développement de l’Afrique seront élaborées afin que ces différents acteurs apportent une contribution au rapport du Secrétaire général sur l’Afrique, conformément à la demande contenue dans la résolution 57/7 de l’Assemblée générale. Des réunions d’information à l’intention des représentants africains portant sur des questions d’actualité ayant trait au développement de l’Afrique, et en particulier sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat, seront organisées dans le cadre de ce programme.
- 11.10 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour l’exercice biennal 2004-2005, ainsi que les ressources nécessaires, sont exposés de façon détaillée dans la rubrique « Programme de travail ». La répartition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès figure dans le tableau 11.1.

Tableau 11.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par sous-programme

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d’indicateurs de succès</i>
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	2	2
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	1	1
3. Activités d’information et de sensibilisation à l’appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	2	2
Total	5	5

11.11 Les ressources prévues à ce chapitre pour l’exercice biennal 2004-2005 s’élèvent à 8 568 800 dollars, soit une hausse de 2 516 500 dollars (41,5 %). Cette augmentation comprend :

- a) Un montant de 2 487 000 dollars requis pour le sous-programme 1 en raison : i) du transfert des ressources, à hauteur de 2 048 400 dollars, du Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique, qui étaient auparavant inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques) du

budget; ii) d'une augmentation de 132 600 dollars au titre des dépenses autres que le coût des postes (services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et acquisition et remplacement de meubles et de matériel) pour le nouveau Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique; et iii) d'une augmentation de 306 000 dollars due à l'effet-report de la création de trois nouveaux postes permanents (1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003;

b) Un montant de 29 500 dollars (couvrant les voyages, le personnel temporaire autre que pour les réunions et les consultants) demandé pour le sous-programme 2 afin de doter de ressources suffisantes les activités supplémentaires à l'appui du Nouveau Partenariat.

11.12 Les fonds extrabudgétaires sont estimés à 161 200 dollars pour l'exercice 2004-2005 et doivent servir à financer : a) la participation des fonctionnaires aux activités de suivi de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et l'élaboration de la documentation à l'appui de ces activités; b) l'élaboration et la diffusion d'opuscules portant sur des questions clefs de développement économique intéressant l'Afrique.

11.13 La parution des publications, en tant que partie intégrante du programme de travail, a été revue en fonction de chaque sous-programme. On trouvera ci-après les prévisions concernant les publications en série et les publications isolées (tableau 11.2) et la répartition par sous-programme correspondant aux différents produits.

Tableau 11.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	15	23	25
Publications isolées	15	9	9
Total	30	32	34

11.14 Les ressources pour ce chapitre se répartiraient comme indiqué au tableau 11.3.

Tableau 11.3

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	64,8	43,6
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	13,6	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	21,6	56,4
Total	100,0	100,0

Tableau 11.4

Postes nécessaires

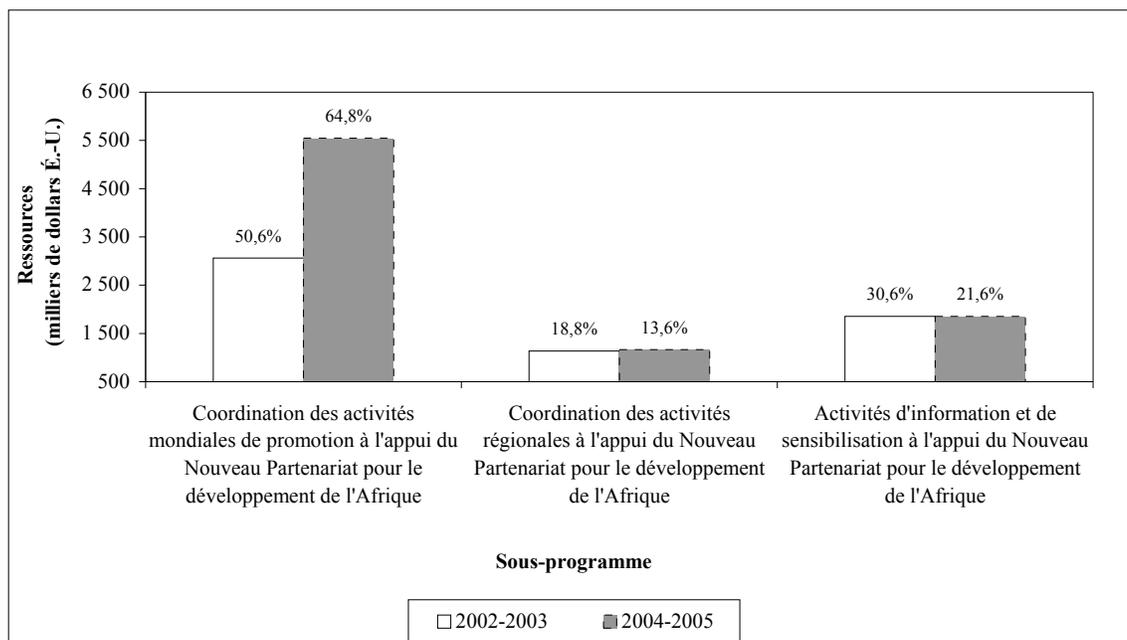
Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002-2003	2004-2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002-2003	2004-2005
			2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	–	1	–	–	–	–	–	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	2	–	–	–	–	1	2
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	8	11	–	–	–	–	8	11
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	14	19	–	–	–	–	14	19
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	7	9	–	–	–	–	7	9
Total partiel	8	10	–	–	–	–	8	10
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	1	30	–	–	–	–	1	1
Total	23		–	–	–	–	23	30

Tableau 11.5

Ressources nécessaires, par sous-programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	3 060,2	5 547,2	12	19
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 137,7	1 167,2	4	4
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 854,4	1 854,4	7	7
Total	6 052,3	8 568,8	23	30
Fonds extrabudgétaires	98,5	161,2	–	–

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Programme de travail

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 547 200 dollars

- 11.15 Le sous-programme est exécuté sous la responsabilité du nouveau Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 1 du programme 8 révisé du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud; et promouvoir une action coordonnée et efficace du système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Augmentation de l'appui international en faveur du développement de l'Afrique.

a) Pourcentage des recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur :
a) les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique; et b) le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international, qui sont adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions à l'issue de débats consacrés à l'Afrique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 70 %
2004-2005 (objectif) : 80 %

b) Sensibilisation accrue aux problèmes de développement de l'Afrique et meilleure compréhension de ces problèmes par les États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

b) Nombre et profil des utilisateurs des sites Web.

Mesures des résultats :

2000-2001 : nombre d'utilisateurs : 120 par jour
2002-2003 (estimation) : nombre d'utilisateurs : 200 par jour
2004-2005 (objectif) : nombre d'utilisateurs : 270 par jour

Facteurs externes

11.16 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs prévus et les réalisations escomptées à condition que : a) les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire et prennent des mesures à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; b) les organismes des Nations Unies soient fermement disposés à collaborer; c) le secteur privé et la société civile montrent qu'ils souhaitent participer à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat; et d) des ressources financières suffisantes soient disponibles pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

Produits

11.17 Pendant l'exercice biennal 2004-2005, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Service fonctionnel des séances tenues au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international » (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport intérimaire sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (2); et rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international (2);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels fournis au groupe consultatif chargé d'évaluer la situation des pays sortant d'une crise, qui sera créé par le Conseil (en fonction des besoins);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : gouvernance démocratique et développement en Afrique (1); points de vue des parties prenantes sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1); Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique (2); réussite de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat : conditions préalables et mécanismes nécessaires au niveau national (1); contribution de la société civile à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (1); et contribution du secteur privé à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : dossier sur l'appui apporté par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1); documents de synthèse pour les réunions du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique (2); *overview of african development* : questions d'actualités relatives à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (1); rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique (2); analyse des flux de ressources à destination de l'Afrique (2); et mise à jour de l'annuaire des organisations non gouvernementales africaines (1);
 - ii) Publications isolées : rapports de suivi sur la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (4); objectifs internationaux de développement : mesures prises par l'Afrique pour atteindre les objectifs fixés lors des conférences et sommets mondiaux (1); coopération Sud-Sud : promesses et progrès de la coopération technique entre certains pays d'Afrique et d'Asie (1); et aperçu préliminaire du rôle joué par le secteur privé dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (1);
 - iii) Séances d'information à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, sur les problèmes actuels et naissants concernant le développement de l'Afrique, les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat et la suite donnée aux conférences mondiales des Nations Unies (8);
 - iv) Ressources audiovisuelles : base de données sur les organisations non gouvernementales africaines (1); et gestion des sites Web du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (2).

Tableau 11.7

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	2 366,1	4 422,5	12	19
Autres rubriques	694,1	1 124,7	–	–
Total	3 060,2	5 547,2	12	19
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	70,3

11.18 Le montant de 5 547 200 dollars, en augmentation de 2 487 000 dollars, est nécessaire pour financer 19 postes et les dépenses connexes. L'augmentation de 2 487 000 dollars comprend :

- a) Un montant de 2 056 400 dollars au titre des postes qui correspond : i) au transfert et à la transformation en postes permanents de sept postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) du Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique [1 SGA, 1 D-1, 1 P-4, 2 P-3 et 2 agents des services généraux (autres classes)]; et ii) à l'effet-report de la création de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) pendant l'exercice biennal 2002-2003;
- b) Un montant de 430 600 dollars au titre des autres rubriques, qui concerne le redéploiement interne de ressources allouées au Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique en 2002-2003, ainsi que des ressources supplémentaires au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures, et du mobilier et du matériel. Cela permettrait de financer des études et les groupes d'experts cités dans les produits énumérés plus haut, ainsi que les réunions du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 167 200 dollars

11.19 Le sous-programme sera exécuté par la Commission économique pour l'Afrique. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 2 du programme 8 révisé du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter la coordination de l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux niveaux régional et sous-régional.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Meilleure coordination entre les groupes interinstitutions des Nations Unies créés dans le cadre du Nouveau Partenariat, les communautés économiques régionales, l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le secrétariat du Nouveau Partenariat et les organisations non gouvernementales pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat aux niveaux régional, sous-régional et national.

Nombre de réunions de consultation entre les communautés économiques régionales, les groupes interinstitutions des Nations Unies et le secrétariat du Nouveau Partenariat, y compris l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ainsi que la qualité et la pertinence des programmes d'action ultérieurs.

Mesures des résultats :

2000-2001 : aucune réunion

2002-2003 (estimation) : 3 réunions

2004-2005 (objectif) : 7 réunions

Facteurs externes

- 11.20 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs prévus et les réalisations escomptées à condition que : a) les États Membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales s'engagent à mettre en oeuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; b) la situation politique des pays africains membres de ces organisations soit stable.

Produits

- 11.21 Pendant l'exercice biennal 2004-2005, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Service fonctionnel des réunions :
 - a. CEA : Conférence des ministres africains des finances (1); et comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA dans les sous-régions (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport destiné à la Conférence des ministres africains des finances, du développement économique et de la planification sur l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1); rapport à chacune des réunions des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA sur les initiatives et les programmes à l'échelle de la Commission (5); et rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1);

- ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2); réunion de groupe d'experts sur le coût des conflits en Afrique – études de cas dans deux pays africains (un en Afrique de l'Ouest et un en Afrique de l'Est) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : perspectives et défis de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);
 - ii) Manifestations spéciales : manifestations spéciales et colloques dans les cinq sous-régions sur les domaines prioritaires dans le cadre du Nouveau Partenariat (5);
 - iii) Service fonctionnel de réunions interinstitutions : service de la réunion consultative régionale annuelle des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies oeuvrant en Afrique consacrée à l'examen des résultats de la réunion des cinq groupes thématiques interinstitutions des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat (5);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs et appui technique aux communautés économiques régionales dans le cadre de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (6);
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires sous-régionaux sur les implications pour les décideurs du Nouveau Partenariat aux niveaux sous-régional et national (2); et atelier sur la formulation de plans stratégiques indicatifs pour les communautés économiques régionales dans le contexte de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat (1).

Tableau 11.9

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	830,2	830,2	4	4
Autres rubriques	307,5	337,0	–	–
Total	1 137,7	1 167,2	4	4

11.22 Le montant de 1 167 200 dollars, accusant une augmentation de 29 500 dollars, correspond au financement de quatre postes existants et des dépenses connexes. L'augmentation de 29 500 dollars financera les ressources nécessaires au titre du personnel temporaire, des consultants et des voyages afin d'allouer au sous-programme des ressources suffisantes pour les activités menées à l'appui du Nouveau Partenariat.

**Sous-programme 3
 Activités d'information et de sensibilisation
 à l'appui du Nouveau Partenariat
 pour le développement de l'Afrique**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 854 400 dollars

- 11.23 Le sous-programme sera exécuté par le Département de l'information. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 3 du programme 8 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 11.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Contribuer à sensibiliser le monde à la situation économique et sociale critique de l'Afrique, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Afrique et par la communauté internationale à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en vue de promouvoir le redressement économique et le développement durable de la région.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Plus grande mise à disposition des décideurs, des médias et des militants d'une information synthétique et analytique sur des questions complexes telles que la situation économique et sociopolitique de la région et sur les mesures devant être prises par la communauté internationale et par l'Afrique au titre du développement du continent dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

a) Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la qualité de l'information publiée dans *Afrique relance* (version imprimée et édition électronique).

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet
 2002-2003 (estimation) : 60 %
 2004-2005 (objectif) : 65 %

b) Sensibilisation des lecteurs visés aux principales questions thématiques traitées dans les documents d'information produits par le programme, aussi bien sur papier que sur le site Web.

b) Pourcentage de lecteurs visés se déclarant au courant des principales questions thématiques.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet
 2002-2003 (estimation) : 65 %
 2004-2005 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

- 11.24 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées à condition que les médias européens, nord-américains et africains acceptent de se faire l'écho de l'information figurant dans les différents produits réalisés par la Section, y compris *Afrique relance*.

Produits

- 11.25 Pour l'exercice 2004-2005, les produits ci-après seront exécutés : autres activités de fond (budget ordinaire) :

- a) Publications en série : *Afrique relance* (environ quatre fois par an) en anglais (8) et en français (8);
- b) Brochures, fiches documentaires, planches murales, dossiers d'information : dossiers et notes d'information, communiqués de presse, et contributions aux programmes radiophoniques de l'ONU sur les grandes initiatives internationales, régionales et locales qui appuient ou influencent le développement économique et social de l'Afrique (4); liaison et coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires oeuvrant en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1); liaison avec des rédacteurs et des journalistes des principaux médias africains et avec les médias des principaux donateurs et d'autres pays; liaison avec les principales ONG, les organisations multilatérales et les organismes des Nations Unies et activités de sensibilisation auprès de ces entités (1);
- c) Documentation technique :
 - i) Site Web d'*Afrique relance* (en anglais) : développer et tenir à jour le site Web de façon à ce qu'il réponde aux besoins des médias et d'autres parties qui s'intéressent au développement de l'Afrique, et créer la conception et la présentation des pages du site qui facilitent l'accès du public à toutes les informations disponibles (<<http://www.un.org/online/africarecovery>>) (1);
 - ii) Site Web d'*Afrique relance* (en français) : développer et tenir à jour le site Web de façon à ce qu'il réponde aux besoins des médias et d'autres parties qui s'intéressent au développement de l'Afrique, et créer la conception et la présentation des pages du site qui facilitent l'accès du public à toutes les informations disponibles (<<http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec>>) (1).

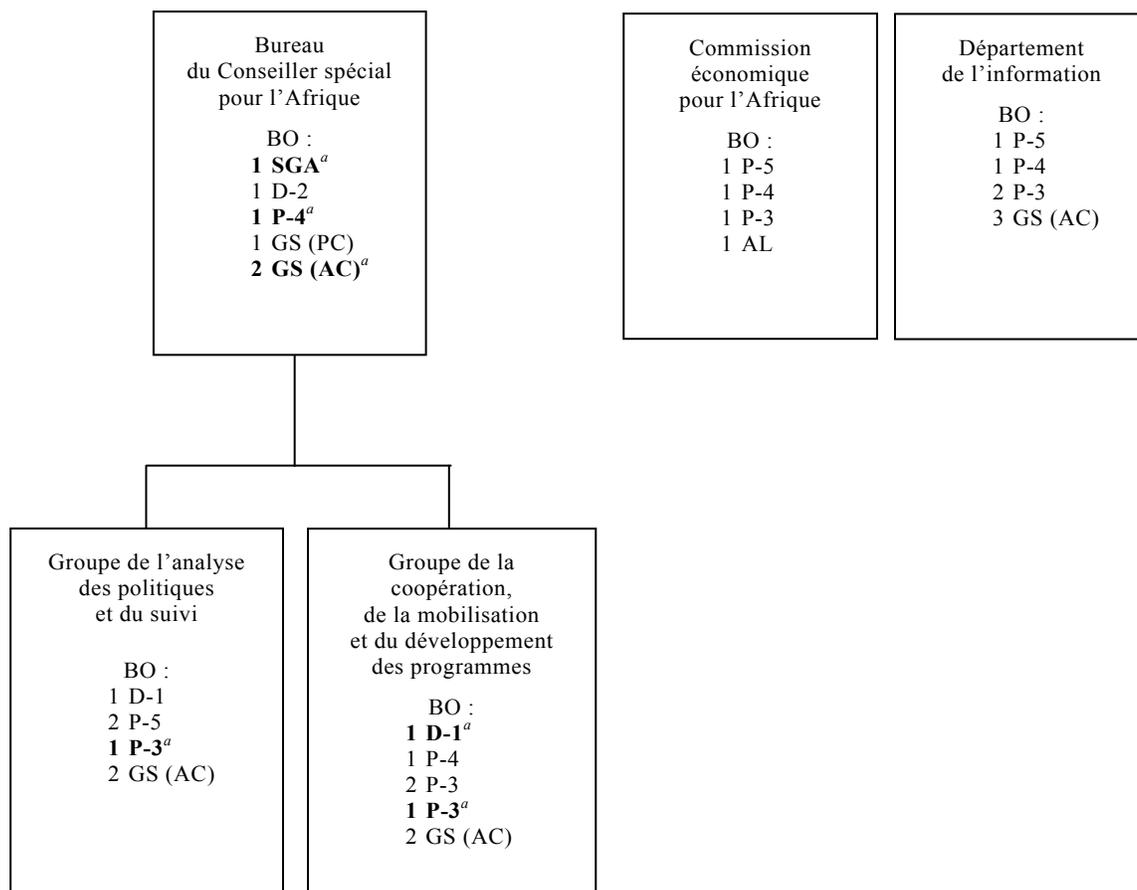
Tableau 11.11

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 365,0	1 365,0	7	7
Autres rubriques	489,4	489,4	–	–
Total	1 854,4	1 854,4	7	7
Fonds extrabudgétaires	98,5	90,9	–	–

11.26 Le montant de 1 854 400 dollars, inchangé, servira à financer la dotation en effectifs actuelle et les autres dépenses.

**Appui apporté par le système des Nations Unies
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2004-2005**



Abbreviations : BO : budget ordinaire; SGA : Secrétaire général adjoint; GS : services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local.

^a Postes transférés des missions politiques spéciales et précédemment financés par les ressources allouées au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe

**Produits récurrents qui ne seront pas exécutés
au cours de l'exercice biennal 2004-2005
Appui du système des Nations Unies
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

**Sous-programme 2. Coordination régionale et appui au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique [A/56/6, par. 10.14 b) ii)]**

<i>Produit à supprimer</i>	<i>Quantité</i>	<i>Motif de la suppression</i>
Dossiers et matériel d'information devant être distribués aux États Membres et aux forums régionaux et sous-régionaux afin de faire connaître les différents programmes et initiatives.	4	Le sujet de ces produits concernait le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, auquel a succédé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il est proposé de supprimer les produits car ils ne sont plus considérés comme pertinents dans le contexte du Nouveau Partenariat.
Exposés généraux concernant le Nouvel Ordre du jour, l'Initiative spéciale et les autres plans d'action et initiatives en faveur de l'Afrique.	4	Les produits en question ont tous été supprimés pour le motif indiqué ci-dessus. Deux numéros (un numéro par an) sur les perspectives et les défis de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique seront produits en remplacement.
Total	8	